

922.4.62

J. B. Maximus

J. Maximus

Schema Decreti *APOSTOLICAM ACTUOSITATEM*
DE APOSTOLATU LAICORUM

REMARQUE GENERALE :

Ce Schéma nous paraît un des meilleurs. Si on traitait les Clercs d'une manière aussi virile, on aurait fait avancer considérablement l'Eglise. Dans le Schéma "De Clericis", on a l'impression d'avoir affaire à des mineurs. Ici on parle à des majeurs. Si ce Schéma produit tout son effet, nous aurons, dans 50 ans, un laïcat qui sera de loin supérieur au clergé, auquel cependant il doit se soumettre. Il faut veiller à ne pas produire cette étrange inégalité.

La qualité du présent Schéma vient sans doute de ce que, la question du laïcat étant une question neuve, on s'est adressé, pour la penser, à des hommes conscients des besoins modernes, tandis que le "De Clericis" et le "De Religiosis" ont été faits par des praticiens qui ont répété des choses anciennes.

OBSERVATIONS SUR LE TEXTE:

1) N°26, p.15:-

Dans ce numéro, il est question de créer un secrétariat central de l'Action Catholique à Rome. En soi, l'idée est bonne, mais le besoin général de l'Eglise étant maintenant de décentraliser l'administration, il vaudrait mieux, pour le moment, laisser dormir l'idée. En remplacement, on peut créer des secrétariats pour chaque nation.

2) N°74, p.41, lin.11:-

Au lieu de "cum domesticis fidei", mettre "cum catholicis", car nos frères séparés de nous sont également "domestici fidei".

Plus loin, à la ligne 12-13, au lieu de "cum fratribus separatis", mettre: "cum fratribus a nobis separatis".